

Prescriptions architecturales - 20 275 Ersa

Hameaux de Barcaggio - Arena - Tollare



Extrait du cadastre Napoléonien - Tableau d'Assemblage de la Commune d'Ersa - document dressé en 1862 - issu de la base de données internet des archives départementales de Corse du Sud - document sans échelle.

Ersa était connue sous le nom d'Arsia, puis sous celui d'Erza.

Elle occupe un territoire de plus de 20 km² compris entre Centuri à l'Ouest et Rogliano à l'Est.

La Punta Torricella (562 m) point culminant de la commune, est un poste d'observation remarquable. Un poste de vigie avait été installé à son sommet entre 1810 et 1814 pour surveiller le littoral du nord du Cap Corse.

Le nord-ouest est dominé par le Monte Maggiore (359 m) au pied duquel serpente la route desservant le sémaphore du Cap Corse.

Balayée par le Libecciu, la commune d'Ersa est la plus au nord du Cap Corse.

La spécificité géologique du site, à savoir sa nature schisteuse au contact des feldspaths granitiques confère à Ersa une gamme chromatique singulière oscillant du vert au gris.

La commune compte 7 hameaux de piémont, 1 hameau littoral et 2 marines.

Notre étude porte sur le hameau littoral d'Arena et sur les deux marines que constituent Tollare et Barcaggio, ces trois entités étant situées en site classé.

Cette étude s'attache en premier lieu à réaliser une présentation des différentes typologies d'architecture présentes à Tollare, Arena et Barcaggio.

C'est de cet état des lieux que découlent les choix établis dans les prescriptions qui font l'objet de la deuxième partie de l'étude et qui s'imposeront à toute intervention sur l'existant et à toute construction nouvelle.

Par volonté du conseil municipal, l'application des fiches prescriptions est élargie à l'ensembles de hameaux de la commune, du littoral et du piémont.



1ère PARTIE: L'EXISTANT - *Présentation des différentes typologies de constructions des trois sites*

- Les maisons dites de marins - *E case di i marinari*
- Les maisons de piémont - *E case di pughjale*
- Les bâtiments administratifs : l'hôtel des douanes - *U palazzu di a dugana*
- Les maisons de maître - *I palazzi*

2ème PARTIE: LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

- Implantation - Morphologie - Volumétrie
- Construire dans la pente
- Les toitures
- Composition des façades
- Matériaux et couleurs de façade
- Les menuiseries
- Les volets
- Les couvertures des terrasses
- Les garde-corps des terrasses
- Les ferronneries
- Les clôtures
- Les équipements divers
- Les végétaux

Annexe : glossaire



1ère PARTIE: L'EXISTANT

Présentation des différentes typologies de constructions des trois sites

Les maisons dites de marins - *E case di i marinari*

Les maisons de piémont - *E case di pughjale*

Les bâtiments administratifs : l'hôtel des douanes - *U palazzu di a dugana*

Les maisons de maître - *I palazzi*

« Fixés sur la côte à l'époque romaine, les Cap Corsins ont fui le rivage à la période des invasions pour s'installer sur les éperons de la montagne qu'il a fallu fortifier au Moyen-Âge et à l'époque de la piraterie barbaresque. Ils ont placé sous la protection des tours du littoral et de ses îlots, sentinelles avancées sur la mer, le « magasin » où le pêcheur remise sa barque et ses engins. »

Marien Martini dans la "Monographie régionale : la piève de Rogliano - Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse".

L'observation des villages du Cap-Corse fait émerger leur particularité par rapport aux autres villages de l'île. Ils ont généralement deux figures, deux formes urbaines : des constructions de hameaux en piémont appelés "I paesoli" et des constructions autour de criques devenu petits ports, les marines appelées : "E marine".

En 1600, suite aux invasions barbares seuls les hameaux de piémont de la commune d'Ersa sont habités. Les maisons des marines de Barcaggio, Tollare et du hameau d'Arena sont des maisons de marins. Certaines d'entre elles présentent un "magasin" comme le décrit Marien Martini dans sa citation. Les habitants d'Ersa étaient des marins-négociants, résidant dans les hameaux à l'intérieur de la côte. Ces agriculteurs-marins-pêcheurs partageaient leur temps entre la navigation et l'agriculture. Récoltes faites, ils partaient échanger les surplus de leur production contre des produits d'autre nature.



Photographies de maisons à Barcaggio, Tollare et du hameau d'Arena



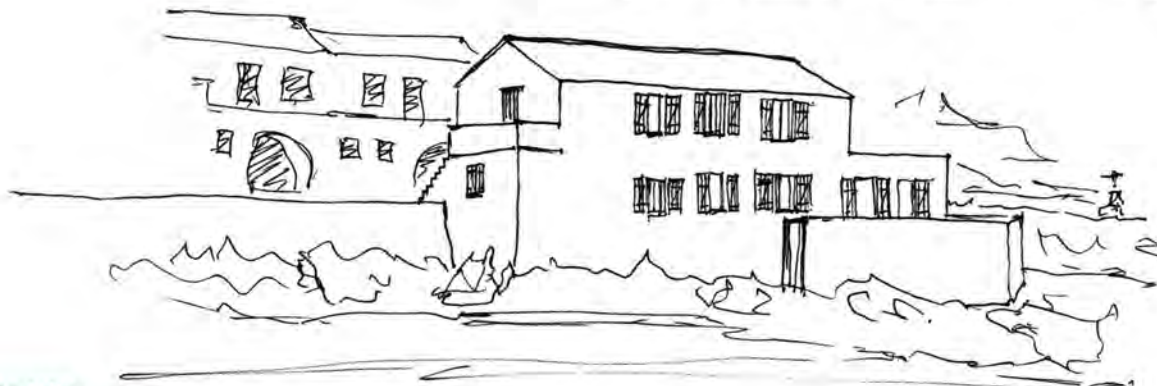
Croquis des maisons à Tollare - rive droite



Croquis d'une maison à Tollare



Croquis de maisons à Barcaggio



Croquis d'une maison à Tollare

Implantation

L'observation du cadastre des marines de Barcaggio, Tollare et du hameau d'Arena nous montre que les constructions sont implantées à l'alignement du domaine public. Elles sont mitoyennes et se développent en bandes continues face à la mer, autour des bassins des marines. Certaines peuvent constituer une parcelle à part entière.

Volumétrie

Le plan des maisons est carré ou rectangulaire, organisé généralement sur deux niveaux. Les maisons sont sobres et massives. Elles se définissent par un rapport entre leur hauteur, leur longueur et leur profondeur. La hauteur à l'égout de toiture n'excède pas 7 mètres. Les plus grandes longueurs, constituant généralement les façades sur rue, ne dépassent pas 15 mètres pour une profondeur (c'est à dire la largeur du pignon) de 11 mètres maximum. Ainsi le rapport entre la longueur et la profondeur des maisons est inférieur à 1,5.

Comme nous remarquons sur les documents présentés ici, certaines maisons ont une écriture singulière, incarnée dans la présence d'un magasin. Ce "magasin", est généralement situé au rez-de-chaussée et servait d'entrepôt. Nous distinguerons dans les explications suivantes ces deux écritures, par les notations *a* et *b*.

Façades

Les maisons sont traditionnellement simples, austères quasi rustiques.

a. Les maisons ne possédant pas de magasin

La façade principale de ces constructions occupe généralement la largeur du parcellaire et est alignée sur la rue. Elle présente le rythme d'1 vide pour de 2 à 2,5 pleins. L'alternance des pleins et des vides dans la composition des façades est une expression de *muralité* caractéristique de l'architecture insulaire.

b. Les maisons possédant un magasin

Au rez-de-chaussée, la façade principale des maisons est percée soit par une voûte, soit par une baie droite soutenue par un linteau bois. La première situation est la plus courante. En retrait sous ce premier percement, on trouve une seconde baie fermée par une menuiserie bois.

Le premier niveau est accessible par une terrasse, percé par une porte-fenêtre qui sert de porte d'entrée. La façade arrière offre une ou deux fenêtres.

Les pignons sont aveugles car ces maisons sont généralement mitoyennes.



Croquis d'une maison à Arena



Croquis des maisons à Tollare - rue gauche

Caractéristiques des maisons possédant un magasin:

- Terrasse permettant d'entrer dans la maison par un escalier placé généralement sur la façade principale
- Toiture deux pans en lauzes
- Voûte au rez-de-chaussée
- Système d'écoulement des eaux de pluie en pierre (système à protéger et à conserver)
- Menuiseries bois, généralement les pignons sont aveugles car les maisons sont accolées.
- Baies plus hautes que larges

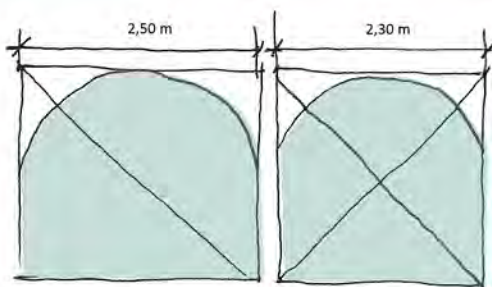


Toiture
La toiture est à 2 pentes recouvertes de lauzes. L'utilisation d'autres matériaux est proscrite. La ligne de faîtage est parallèle à la rue et aux courbes de niveaux du site.

Modénatures
Le mot d'ordre de ces maisons est : "simplicité". Ainsi, les bandeaux, corniches, encadrements de fenêtres et soubassements ne sont pas présents comme des éléments de décors. Seul un débord de toiture, créé par la lauze de rive permet d'éviter l'ajout d'une gouttière.

Matériaux et Revêtements de sol
Les emmarchements, le passage sous voûte, les terrasses, les appuis de fenêtres, les pièces de couverture des parapets sont dallés, ou pavés en pierre de nature schisteuse.

Enduits et couleurs
Généralement les maisons des marines de Barcaggio et Tollare sont enduites par un revêtement à la chaux, taloché à grains fins . Les maisons situées dans le hameau d'Arena sont souvent en pierres apparentes, conformément aux prescriptions du PLU.

Prescriptions ; dimensions des voûtes situées au rez-de-chaussée et des piedroits

Hauteur moyenne à la clef de voûte : H compris entre 2,30 m et 2,50 m

Ce croquis montre le rapport entre la hauteur de la voûte et sa largeur : équivalent à 1/1.
Ainsi, dans le cas où la hauteur de la voûte serait égale à 2,50 m, sa largeur serait égale à 2,50 m.





Photographies de maisons à Tollare et Barcaggio

Implantation

Les maisons de piémont sont les maisons implantées de manière diffuse sur les hauteurs des marines de Tollare et Barcaggio. Elles correspondent à des constructions relativement récentes bâties en périphérie des noyaux historiques.

Ces constructions ont un impact important dans le paysage du fait de leur implantation en recul et en hauteur qui les distingue de la silhouette générale et continue des noyaux historiques. Elles sont souvent implantées au delà des limites de constructibilité définies depuis dans le cadre du cahier de gestion du site classé (voir fiche II.Prescriptions architecturales / Implantation Morphologie Volumétrie 3).



Des constructions qui se détachent de la silhouette continue des noyaux historiques (Tollare)

Volumétrie

Ces constructions sont généralement composées d'un ou plusieurs volumes juxtaposés de base rectangulaire, développés le plus couramment sur 2 niveaux.

Façades

C'est souvent au niveau des percements de façades que la référence à l'architecture environnante existante fait défaut.

Les proportions des arcades et ouvertures de façades ne respectent pas toujours le vocabulaire traditionnel (arcades trop larges ou mal proportionnées, porte-fenêtres en étage ne donnant pas sur des terrasses).

Toiture

Les différents volumes sont généralement couverts de toiture 2 pentes en lauzes.

Modénatures

Les modénatures sont généralement absentes de ces constructions, à l'image de l'architecture locale traditionnelle.

Matériaux

Les volumes sont en maçonnerie enduite avec parfois une mise en oeuvre ponctuelle de parements de pierre. Ces parements sont alors mis en oeuvre au niveau du rez-de-chaussée, sur des pans de murs percés de grandes baies.

La mise en oeuvre des parements de pierre sur un seul pan de mur (et non sur un volume) renforce l'effet de placage et est à éviter.

Enduits et couleurs

Les teintes d'enduit sont souvent trop claires, ce qui accentue l'impact de ces constructions dans le paysage.



Croquis de l'hôtel des Douanes sur le port de Barcaggio

Au XIX^{ème} siècle, la commune d'Ersa abrite l'hôtel des Douanes.

Placé comme une ponctuation, à l'ouest de la marine de Barcaggio, il surveille attentif les cargaisons des bateaux qui entrent et sortent dans son port. A cette époque, des minerais d'antimoine étaient exportés jusqu'à Marseille.

Implantation

Le bâtiment est situé sur la façade ouest du port, il occupe les deux-tiers de sa parcelle et est aligné sur trois de ses limites. Le sud de cette parcelle, non bâti, est un espace vert.

Volumétrie

Le plan de cette construction est rectangulaire, organisé sur deux niveaux. La façade principale, placée sur le port, affiche la fonction administrative du bâtiment.

Façades

Elles sont rigoureusement composées. On note une homogénéité et une symétrie dans les ouvertures, qui forment un ensemble ordonné.

Le rythme des percements de la façade principale est celui d' 1 plein pour 1 vide ; l'organisation présente 6 divisions verticales pour 3 divisions horizontales, la dernière étant formée par une ligne de fenestrons (aération des combles).

La dimension des baies du premier étage, révèle la présence des bureaux administratifs de l'hôtel des douanes.

Toiture

La toiture est à 4 pentes recouvertes de lauzes sur la base d'un vaste plan rectangulaire.

Modénatures

On note la présence d'un bandeau, placé sur la ligne des allèges des grandes baies du premier niveau et d'encadrements de fenêtres. Les ouvertures de la façade principale sont protégées par des garde corps en fer forgé.

Ces éléments de décors, confrontés à la sobriété de l'architecture locale anoblissent le bâtiment, renforcent son importance et témoignent encore aujourd'hui du passé florissant du port de Barcaggio.

Corniche

Une belle et large corniche ouvragée soutient la toiture de l'hôtel des douanes. Elle répond au bandeau du premier étage, ce qui amplifie le travail de composition horizontale du bâtiment. De plus, elle donne une allure solennelle au projet.

Enduit et couleur

Le bâtiment est enduit, la bichromie permet de souligner les ornements de la façade et singularise la fonction de l'édifice.



Photographie aérienne et cadastre - document issu de la base de données internet : geoportail.fr



Photographies du Palazzo Mattei à la marine de Barcaggio - Parcelle 37 Section D



Photographies du Palazzo Pasquale Bonavita à Barcaggio datant de 1783 lieu dit Muscolicchio Parcelle 128 Section D



Croquis du Palazzo Mattei



Croquis du Palazzo Bonavita

La commune d'Ersa compte cinq maisons remarquables dont deux, présentées ici, sont situées à Barcaggio et soumises à ce carnet de Prescriptions. Ces maisons de notables : "I Palazzi", sont construites par des familles émigrées vers l'Amérique, qui y avaient fait fortune. Elles sont généralement inspirées des modèles néoclassiques des villas toscanes et possèdent une architecture généreuse et décorative. Parfois implantées à l'écart dans de vastes parcs, ces maisons dominent le paysage.

Implantation

Comme nous l'avons évoqué plus haut, ces maisons sont d'ordinaire implantées sur de larges parcelles. La façade principale s'ouvre sur l'espace public, et la façade opposée donne sur le jardin. C'est le cas du *Palazzo Mattei*, implanté au coeur du port de Barcaggio. Le *Palazzo Bonavita* est à l'écart du noyau urbain, comme à l'abri de la ville dans un site propice à la tranquillité.

Volumétrie

Généralement, ces maisons ont un plan carré qui se singularise par un ordonnancement précis et un rigoureux travail de symétrie. Ces volumes offrent de larges cotés, compris entre 12 et 16 mètres linéaires, et les maisons se déplient sur trois niveaux d'habitation. Cependant, la *Maison Bonavita* est conçue sur un plan rectangulaire et ne semble accueillir qu'un seul niveau d'habitation, situé au premier étage.

Façades - Toiture

Elles sont symétriques et présentent généralement une organisation sur 3 divisions verticales et horizontales. Les ouvertures offrent des proportions généreuses, plus hautes que larges, et le rythme de ces percements représente 1 vide pour 2 à 2,5 pleins. Au dernier niveau, on peut parfois retrouver une ligne de fenestrons. La toiture sur la base est à 4 pentes recouvertes de lauzes comme le *Palazzo Bonavita*, ou de tuiles canales comme le *Palazzo Mattei*.

Modénatures - Balcon - Corniche - Enduits et couleurs

D'une manière générale, on constate que ces façades ne présentent que des éléments décoratifs, dont la fonction est d'anoblir l'édifice. Les éléments n'ont aucune valeur architectonique. Le motif du balcon est souvent présent et permet de hiérarchiser les façades et les niveaux d'habitation de la maison. Les débords de toiture comme dans les maisons toscanes sont souvent traités par de larges corniches, ouvragées et généreuses. Celles-ci donnent une allure solennelle à la maison. On peut ajouter que le *Palazzo Bonavita* ne suit pas tous ces critères. Son plan, son implantation, et son absence de corniche singularisent cette réalisation, elle semble être davantage une riche demeure de campagne. Les *Palazzi* sont enduits, et le choix de la bichromie voire de la polychromie est souvent retenu, en référence aux riches maisons italiennes.



2ème PARTIE: LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES

Implantation - Morphologie - Volumétrie

Construire dans la pente

Les toitures

Composition des façades

Matériaux et couleurs de façade

Les menuiseries

Les volets

Les couvertures des terrasses

Les garde-corps des terrasses

Les ferronneries

Les clôtures

Les équipements divers

Les végétaux



Implantation

Observations de l'existant

Le cadastre des marines de Barcaggio, Tollare et du hameau d'Arena, nous montre que la forme urbaine traditionnelle, présente une trame dense et un habitat groupé. Ces ensembles urbains sont remarquables et nous devons veiller à les sauvegarder. Leur développement et les futures constructions qui y sont attachées doivent s'inscrire en continuité des formes traditionnelles.

Sur les documents ci-dessus, où le bâti est représenté en blanc, nous devinons le tracé des voies et des cheminements.

Sur le croquis ci-contre, nous remarquons que la rue est créée par l'alignement des constructions sur les voies et les espaces publics.

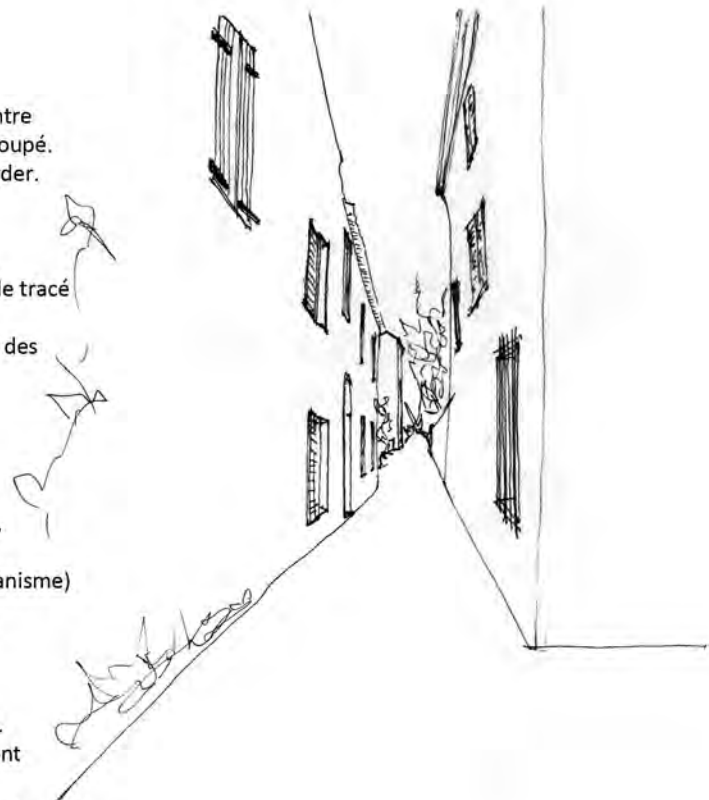
Prescriptions

D'une manière générale, il est préférable dès que cela est possible que les constructions soient implantées à l'alignement des voies et emprises publiques, afin de garantir la notion de noyau urbain.

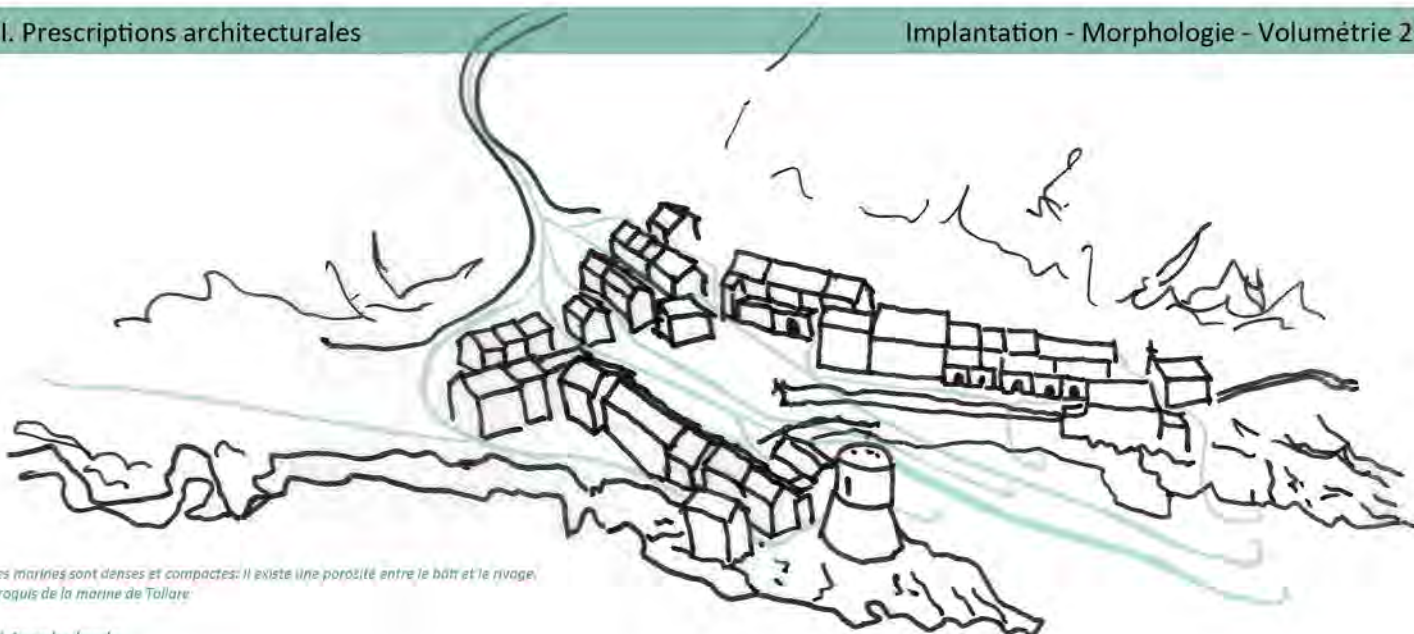
Ce principe est obligatoire conformément aux articles du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dans les Zones U1 de Tollare, Arena et Barcaggio. Il est à noter une exception à Barcaggio entre la place et l'Eglise, comme l'indique le Règlement et Le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU.

Le développement du bâti isolé en frange des hameaux et des villages est exclu. Comme nous pouvons l'observer autour du port de Tollare, où deux maisons sont situées en Zone N du PLU.

A ce titre nous devons ajouter que l'expansion urbaine le long du littoral doit être contrôlée et limitée.



Croquis d'une rue de Barcaggio, créée par l'alignement des pieds de façades.



Les marines sont denses et compactes: il existe une porosité entre le bâti et le rivage.
Croquis de la marine de Tollare.

Morphologie

Observations de l'existant

Comme nous pouvons le voir sur ce croquis les constructions sont groupées, en un ensemble homogène et compact.

Les silhouettes bâties ont toutes la même orientation. En effet, les sites de Barcaggio, Tollare et d'Arena, ont des constructions placées face à la mer, qui observent attentives et contemplatives l'horizon et la Giraglia.

Ces maisons forment des bandes bâties, rectilignes, mais souples, ondulant sur les sites, le long des reliefs, comme si elles formaient un rempart pour protéger les terres agricoles cachées à l'arrière.

Prescriptions

Les nouvelles constructions doivent :

- maintenir cette orientation originelle dans le dessin des projets
- s'inscrire en continuité du bâti dans un souci de compacité de la trame urbaine.

Les nouveaux projets doivent s'inspirer des échelles, des proportions, des volumes, des pleins et des vides issus du vocabulaire architectural traditionnel et éviter le mitage des constructions éparses.

Volumétrie

Observations de l'existant

Comme nous l'avons vu dans les fiches présentant les *typologies de constructions*, les réalisations traditionnelles peuvent être considérées comme des "maisons-blocs" : sobres, rustiques et austères, expression de la muralité, où les parties pleines dominent les compositions.

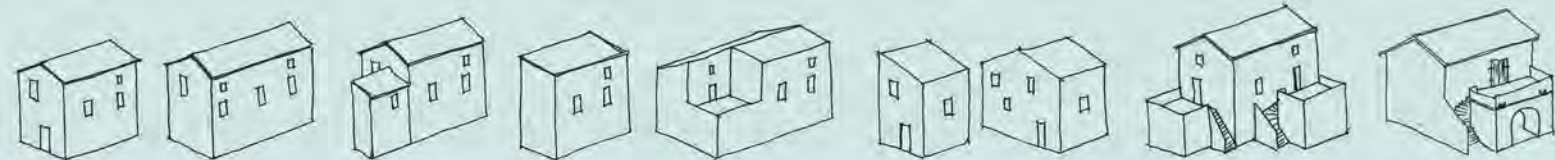
Généralement, les maisons sont des volumes uniques; les volumes secondaires sont des extensions.

Prescriptions

Les volumes bâtis doivent avoir des proportions similaires aux volumes environnants, définies dans les fiches de "typologies".

Les maisons placées autour des marines ont une écriture architecturale propre que nous ne pouvons pas modifier. Certaines ont une terrasse que nous ne devons ni clore ni supprimer. Ces unités bâties ne doivent pas être modifiées par l'ajout d'extension, de surélévation, de création d'auvent, de balcon, ou de volume prenant appui sur des poteaux.

Les constructions plus imposantes que le bâti environnant doivent être constituées de différents volumes se distinguant par des décalages de mur ou de toiture. Un travail sur la compacité des projets est encouragé à la mesure de la compacité de la forme urbaine détaillée plus haut.



Croquis d'exemples de typologies d'habitats permettant de nourrir et d'enrichir la création architecturale sans en être un pastiche

Les projets architecturaux contemporains doivent s'inspirer des typologies traditionnelles et s'inscrire avec le plus d'élégance dans les sites qui les accueillent.

A ce titre, la création architecturale doit être caractérisée par un vocabulaire sobre, et une expression de la vérité architectonique, affranchie des pastiches régionalistes : néo-provençaux, toscans ou catalans.... L'écriture architecturale étrangère au territoire et les standards industriels sont interdits dans les nouvelles compositions de même que pour les projets de restauration. Les volumes en porte-à-faux, prenant appui sur des poteaux et pilotis sont interdits. Le vocabulaire connoté et l'utilisation de formes singulières telles que les lucarnes, les claustras et les chiens-assis ne sont pas autorisés.

Les toitures terrasses accessibles uniquement au premier niveau sont autorisées; l'utilisation de l'arc au rez-de-chaussée est possible, dès lors qu'il respecte les proportions définies dans les fiches de *Typologie des maisons de marins* et des *Prescriptions pour la composition des façades*.

Pour mémoire nous devons rappeler dans ce chapitre deux notions importantes déjà développées ou énoncées dans le "Cahier de gestion" de la commune d'Ersa, élaboré en juin 2012 par ECO TERRE DEVELOPPEMENT et ERBA BARONA PAYSAGE

Hameau de Barcaggio et Hameau de Tollare

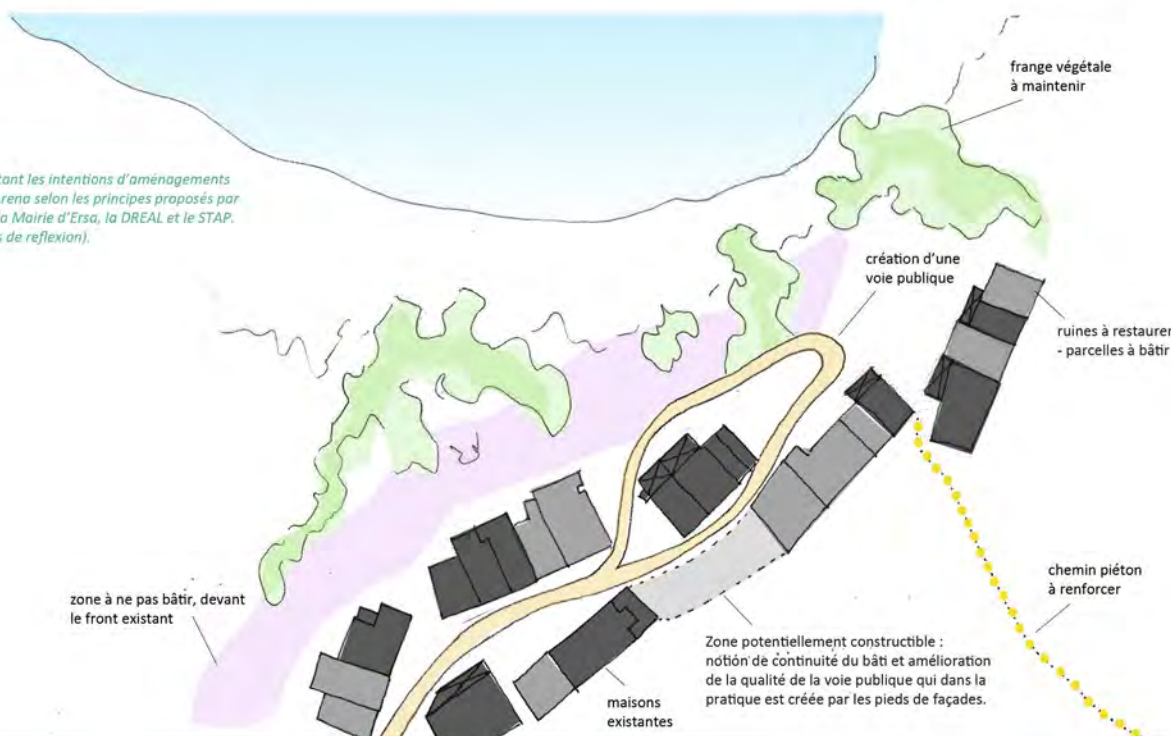


Documents extraits du Cahier de Gestion de la Commune d'Ersa élaboré en Juin 2012, par ECO TERRE DEVELOPPEMENT - ERBA BARONA PAYSAGE

Une limite de la zone constructible a été préalablement définie, les nouvelles constructions du hameau de Barcaggio ne doivent pas dépasser la limite rouge renforçant ainsi la notion de compacité urbaine.
Le plan du hameau de Tollare présente également la limite de la zone constructible figurée en rouge.

Traitement de l'Espace public à Arena

L'observation du cadastre d'Arena nous renseigne sur les constructions existantes. Il est composé d'une dizaine de maisons et d'autant de ruines; desservies par deux chemins piétons au sud et à l'est (photos sont ci-jointes). Une grande parcelle, permet à chaque propriétaire d'accéder à son lot.
Ce hameau, composé pour moitié de ruines, est amené à changer. Cette évolution entraîne la création d'une voirie publique.
Pour cela, il faut créer une traversée du hameau et donner à chaque parcelle un accès à la nouvelle voie réalisée. Cette dernière par son traitement doit pouvoir être clairement identifiée.



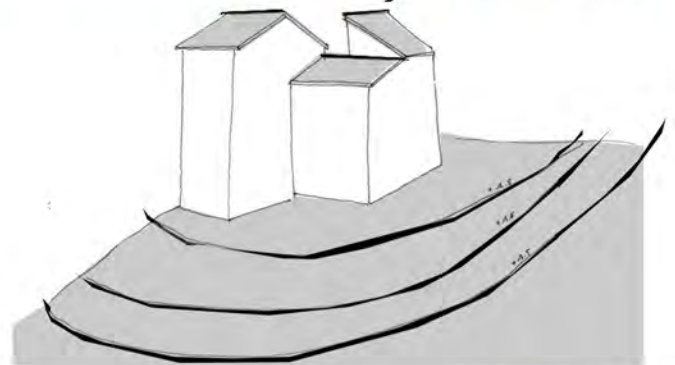
Croquis présentant les intentions d'aménagements du Hameau d'Arena selon les principes proposés par les services de la Mairie d'Ersa, la DREAL et le STAP. (Projet en cours de réflexion).



Représentation des lignes de crêtes aux marines de Tollare et Barcaggio et au hameau d'Àrena - On remarque que le bâti suit les courbes de niveau

Les constructions sont implantées en harmonie avec le site qui les accueille, parallèlement aux ressauts du terrain, le long des courbes de niveau. Généralement, les constructions suivent la topographie des sites qui les accueillent. Les nouveaux projets doivent s'inspirer de cette logique d'implantation où les lignes de faîtage sont parallèles aux courbes de niveau.

Croquis représentant l'implantation des projets dans des sites pentus : les lignes de faîtage doivent être parallèles aux courbes de niveau.

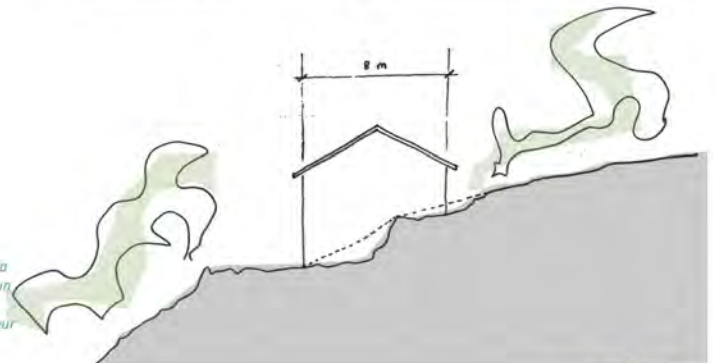


Le projet doit s'adapter à la topographie, en limitant les opérations de déblais et de remblais. Les profils naturels doivent être conservés. Les terrassements trop importants ne sont pas autorisés, car ils stigmatisent le paysage. Pour cela, les volumes ne doivent pas excéder 8 mètres de largeur.

De plus, ils sont défavorables au comportement mécanique des sites, ils augmentent l'érosion des sols et les glissements de terrain. Nous devons éviter la création de plateformes.

Les coupes massives d'arbres ne sont pas tolérées, les projets doivent s'adapter à la flore in situ.

Croquis représentant la largeur maximale d'un pignon à 8 mètres, limitant ainsi la largeur des terrasses à créer.

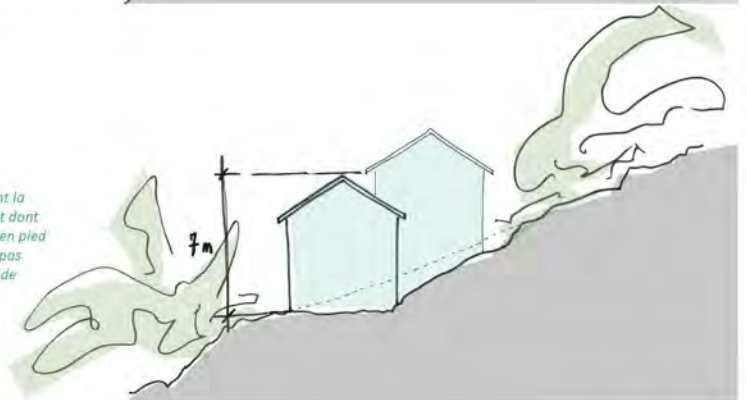


Comme nous l'avons vu, plus haut, les projets sont limités à une largeur de 8 mètres par pignons.

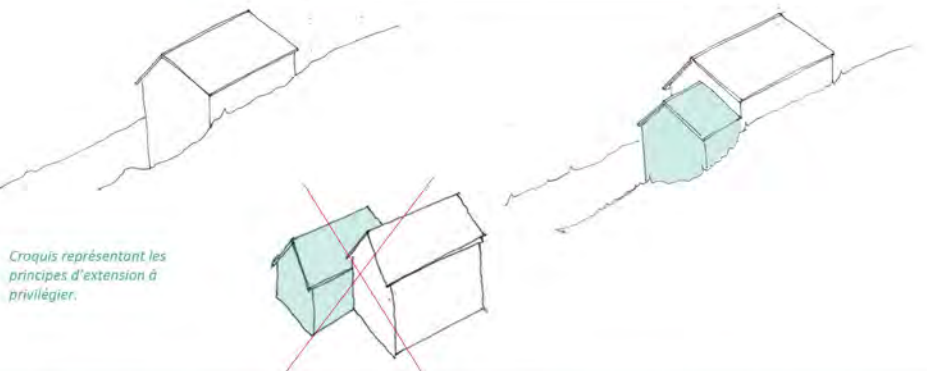
Sur un même registre, les différents volumes qui composent un projet ne doivent pas dépasser une hauteur générale de 7 mètres.

C'est à dire que la hauteur entre le point le plus bas d'une construction et sa rive d'égout la plus haute ne peut excéder 7 mètres.

Croquis présentant la façade d'un projet dont la hauteur totale en pied et en rive ne doit pas excéder 7 mètres de hauteur.



Les projets d'extension, inscrits dans la pente, doivent être construits de préférence dans la continuité du pignon du volume initial.

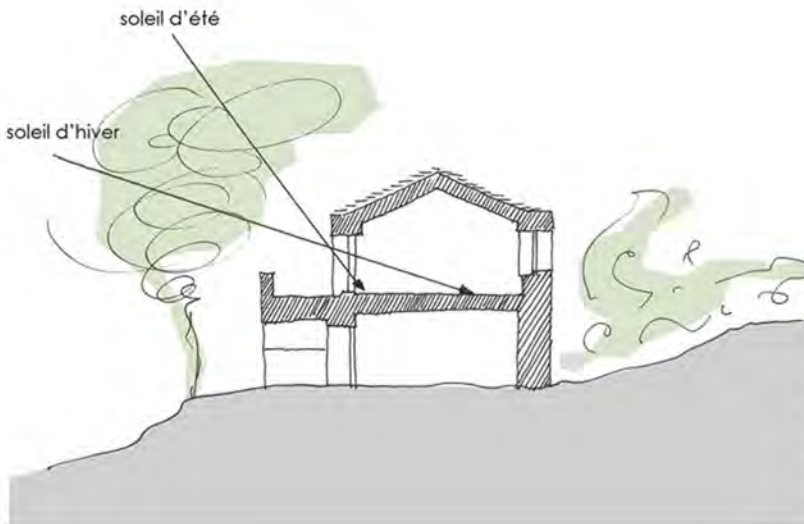


Croquis représentant les principes d'extension à privilégier.



Photographie aérienne de la marine de Barcaggio -
Présentant un habitat dense et groupé autour du port

Les 3 hameaux présentent un habitat groupé autour de criques devenues petits ports de pêche, pour Tollare et Barcaggio.
Nous cherchons à éviter le mitage des constructions éparses. Les nouveaux projets doivent garantir le renforcement de la notion de hameau, et présenter des habitats groupés.



L'été, le soleil est plus haut dans le ciel que l'hiver. Le choix de l'orientation de la maison est important pour le confort thermique. Les rayons du soleil ne parviennent pas à entrer à l'intérieur de la maison l'été car le soleil est dans une position très verticale; l'hiver il entre dans la profondeur de la maison pour la chauffer.



Les nouveaux projets doivent respecter la topographie et tirer profit des reliefs, par le choix d'une orientation juste.

Il faut :

- choisir le meilleur ensoleillement pour la façade principale (cf croquis ci dessus)
- se protéger des vents dominants, froids l'hiver (conserver les arbres et talus existants)
- éviter les masques solaires des reliefs lointains défavorable au confort hivernal
- profiter des brises qui créent un rafraîchissement naturel, propice au confort d'été (créer des espaces traversants - cf croquis ci-joint)
- prévoir le drainage des terrains et canaliser les eaux de pluies, qui engendrent de dangereux ruissellements

Observations de l'existant



Photographies aériennes issues de la base de données internet: géoportail.fr

Principes de couverture

Sur les 3 hameaux, la plupart des volumes sont couverts d'une toiture à deux pans. C'est le cas de toutes les maisons d'Arena et à une ou 2 exceptions près, de toutes les maisons de Tollare.

A Barcaggio, on observe une plus grande diversité de toitures. Quelques volumes, de plus faible dimension et plus rares, sont couverts de toiture à un pan. Par ailleurs, des maisons plus importantes, non accolées à d'autres, sont couvertes de toitures à 4 pentes.

Matériaux de couverture

Les toitures sont pour la plupart couvertes de lauzes. Cependant, lors des réfections de toiture, plusieurs d'entre elles ont été couvertes de tuiles, et parfois de tuiles béton plates.



Prescriptions

> Forme

Les toitures devront être constituées de 2 pans dont la pente est comprise entre 35 et 38 %. Les toitures à un pan, de même pourcentage d'inclinaison, pourront être autorisées sur certains volumes de taille modeste. Les 4 pentes pourront uniquement être autorisés pour des constructions publiques ou d'intérêt collectif et pour des immeubles collectifs. Les toitures terrasses sont interdites, à l'exception des terrasses accessibles qui sont autorisées uniquement au 1er étage. La ligne de faîtage devra suivre l'orientation des bâtiments attenants en cas de maisons accolées ou implantées le long d'une ruelle. Elle devra suivre le sens des courbes de niveaux pour les constructions plus excentrées.

> Matériaux

Les toitures seront couvertes de lauzes naturelles d'aspect similaire à la lauze locale. Aucun autre matériau ne sera autorisé. Les contours des ardoises seront épaufrés sur les trois tranches visibles. Les lauzes seront posées de manière traditionnelle. Une étanchéité complémentaire pourra être mise en place selon les cas.



Exemple de toiture en lauzes

> Traitement des rives

Rives d'égout

Les corniches seront acceptées uniquement pour souligner les toitures 4 pentes des volumes les plus imposants. Dans ce cas, les corniches seront à gorge arrondie. Elles pourront être plus ouvragées sur les Palazzi.



corniche à gorge arrondie

Sur les autres constructions, les corniches sont interdites. Les rives d'égout seront réalisées uniquement par un débord de lauzes, de l'ordre de 15 cm.



simple débord de rive

Sur les constructions nouvelles, une rangée de lauzes en saillie de la façade sous les rives d'égout pourra également être mise en oeuvre (voir schéma ci-contre). Les gouttières sont interdites sur les maisons dites de marins et sur les maisons de maître. Dans les autres cas, elles devront être en zinc et les descentes d'eaux pluviales devront si possible être dissimulées et intégrées dans la construction. Dans les maisons de maître, la récupération des eaux pluviales pourra se faire par l'intermédiaire de chéneaux dissimulés dans la pente de toiture, tout en conservant visuellement les lauzes sur les rives d'égout. Ce procédé pourra également être mis en place sur les constructions nouvelles.



lauzes en saillie



principe du chéneau



Rives rampantes

Elles seront également traitées avec un simple débord de lauzes.

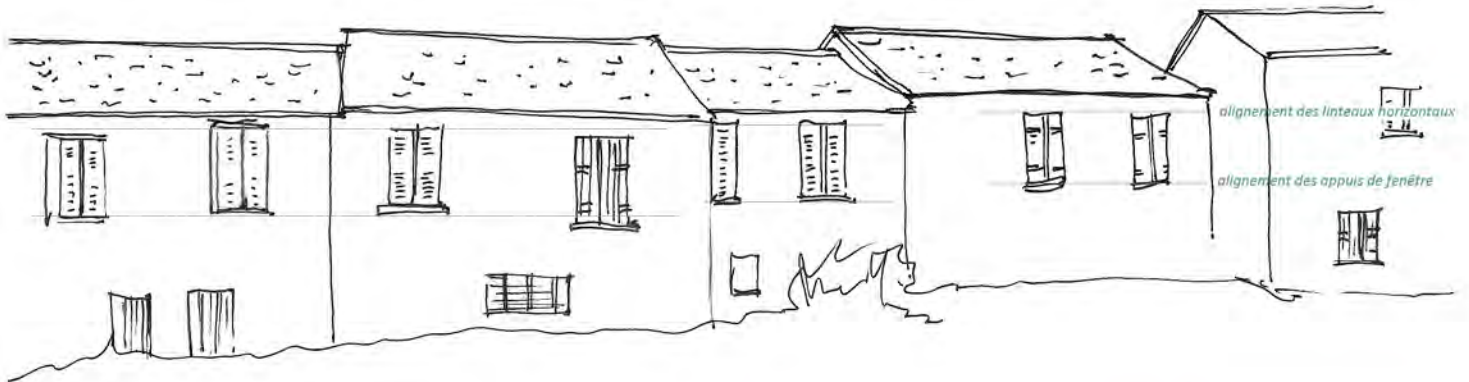


> Souches de cheminée

Les souches de cheminées seront de forme simple, réalisées par la pose de deux dalles de schiste appuyées l'une contre l'autre. Les conduits de cheminée ne doivent en aucun cas être adossés à une façade (sortie sur toiture uniquement).

Observations de l'existant

Les constructions situées dans les sites de Barcaggio, Tollare et Arena sont comme nous l'avons détaillé, généralement sobres. Elles se caractérisent par des volumes simples, présentant plus de pleins que de vides, et des ouvertures plus hautes que larges. Les façades sont rigoureusement composées et tramées selon des axes verticaux, créés par l'alignement des baies, et des lignes horizontales, dues à l'alignement des linteaux et des appuis de fenêtre.



travées verticales selon l'axe des baies

Croquis de maisons à Tollare montrant la trame des façades : alignement horizontal & vertical des baies



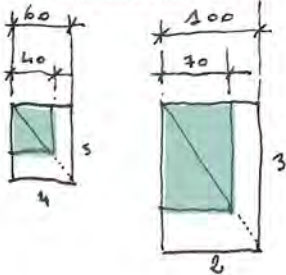
alignement des linteaux

alignement des appuis de fenêtre

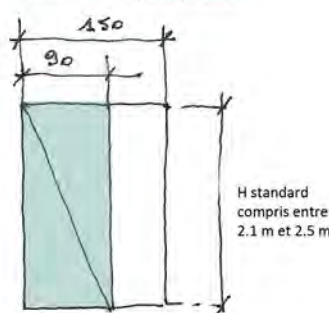
Prescriptions

Croquis présentant les dimensions des ouvertures

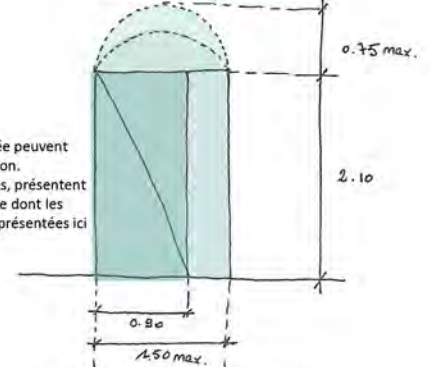
Dimensions des fenêtres



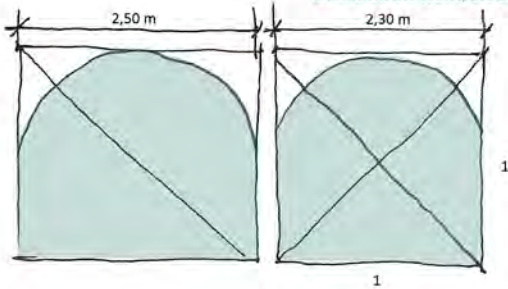
Dimensions des portes-fenêtres



Dimensions des portes d'entrée



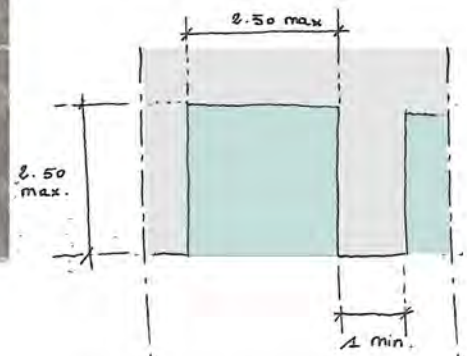
Dimensions des voûtes, des arcs et des piedroits en rez-de-chaussée



Hauteur moyenne à la clef de voûte : H compris entre 2,30 m et 2,50 m

Ce croquis montre le rapport entre la hauteur de la voûte et sa largeur : équivalent à 1/1. Ainsi, dans le cas où la hauteur de la voûte serait égale à 2,50 m, sa largeur serait égale à 2,50 m.

Dimensions des percements créés par un linteau en rez-de-chaussée

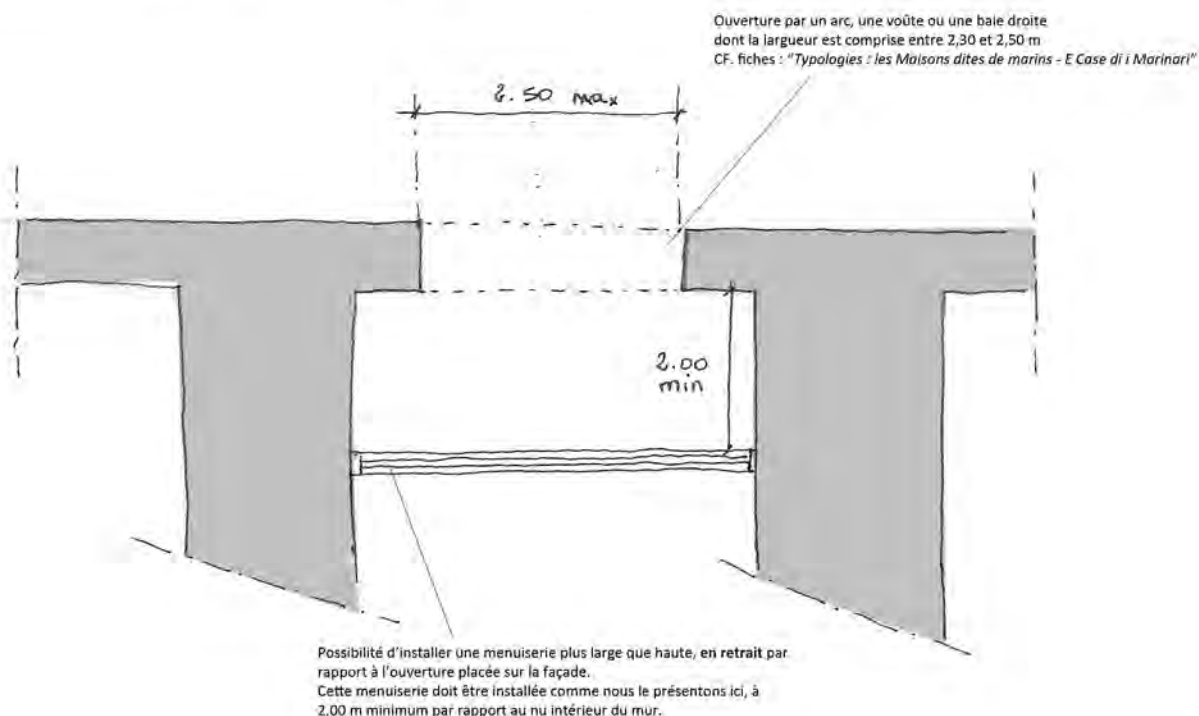


Croquis présentant la dimension des ouvertures dans le cas où, les percements sont des baies droites soutenues par un linteau. Attention la répétition de ces ouvertures sur une même façade est déconseillé. L'appréciation du rendu se fera au cas par cas, selon les projets.

Prescriptions

La composition générale des façades de projets doit se caractériser par :

- ordonnancement des façades : recherche d'un alignement horizontal et vertical des percements
- sobriété et austérité des volumes
- absence de modénatures types bandeaux et encadrements de baies pour *les maisons dites de marins* et *les nouvelles constructions* ; seulement un encadrement autour des portes d'entrées (cintrées ou non) avec un enduit en relief pourra être réalisé. Les éléments de décors sont destinés aux maisons de maîtres et aux bâtiments administratifs.
- importance des pleins par rapport aux vides selon le rapport traditionnel d'1 vide pour 2 à 2,5 pleins
- des baies plus hautes que larges élaborées selon les proportions du croquis de la page précédente
- faibles débords de toitures
- pas de portes-fenêtres en R+1 si absence de terrasse
- possibilité de l'utilisation de la voûte, de l'arc ou du percement droit en rez-de-chaussée dans les dimensions et les largeurs de piédroits indiquées dans les croquis de la présente fiche, détaillés en page précédente
- possibilité de l'utilisation d'une petite ouverture aux dimensions carrées n'excédant pas 60 cm de coté, placée uniquement en attique
- ne pas utiliser la figure des balcons
- les fenêtres ne doivent pas présenter d'arcades
- les menuiseries ont des proportions verticales : plus hautes que larges. Une exception peut être accordée aux menuiseries placées en deuxième plan de la façade, comme on peut l'observer dans le croquis ci-dessous :



Observations de l'existant

Les maçonneries du bâti existant sont composées essentiellement de pierres, hourdées au mortier de terre ou d'un mélange de chaux et de tuf. Elles étaient traditionnellement recouvertes d'un enduit à base de chaux, qui a souvent été remplacé par un enduit ciment. Certains volumes sont en pierres apparentes.



Prescriptions

> Matériaux

Les façades des constructions nouvelles et des constructions existantes lors de travaux de ravalement devront être totalement enduites ou totalement en pierres, volume par volume.

Elles seront totalement enduites dans le cas particulier des maisons de maître et de l'Hôtel des Douanes.

Enduits: Pour les constructions enduites, elles seront revêtues d'un enduit à la chaux (contenant au maximum 10% de ciment prompt naturel), pour la longévité des supports et le confort hygrométrique qu'il apporte à l'intérieur du bâtiment.

Lors de travaux de réfection, les enduits ciment des façades seront déposés, car ces revêtements trop étanches bloquent les échanges gazeux et détériorent l'âme des murs.

Pierres: L'utilisation de la pierre en parement ne garantit pas la qualité architecturale du projet et son insertion dans le site.

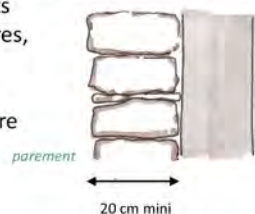
En cas de murs massifs en pierres ou de parement en pierres, la pierre utilisée devra être une pierre schisteuse d'aspect et de couleur similaires à la pierre locale et selon un appareillage similaire à l'appareillage local (voir schéma d'appareillage ci-dessous).

Les pierres sont disposées à joints croisés, par rangées régulières.

L'appareillage sera réalisé soit à joints secs, avec calage par de petites pierres, soit à joints à la chaux non garnis.

Les placages sont interdits.

Les parements en pierres devront être d'épaisseur minimale 20 cm.



> Appuis de fenêtres

Dans l'ensemble des constructions, les appuis de fenêtres et seuils sont réalisés avec des dalles de schiste en débord sur la façade.

> Couleurs d'enduits

Cas général

Les teintes trop soutenues et les blancs crus sont proscrits car ils dénotent trop avec le paysage environnant. Les teintes des façades devront être choisies dans le nuancier ci-dessous. Il s'agit de teintes de tuf dans des gammes chromatiques proches de la roche et terre du site d'Ersa.

Pour le respect des teintes prescrites, du fait des différences pouvant apparaître selon les impressions, et pour faciliter le choix, ces teintes seront appliquées sur des supports visibles sur la commune (*renseignements à prendre auprès de la mairie*).

Un même projet pourra associer plusieurs teintes d'enduit dans la mesure où chaque teinte est appliquée sur un volume distinct.

Les enduits seront de finition talochés fins.



Cas particuliers des maisons de maître et autres bâtiments exceptionnels

Sur ces bâtiments, les teintes de façades devront être déterminées par des recherches de pigments sur l'existant, accompagnées d'une recherche des vestiges de décors pour réfection.

Observations de l'existant

> Fenêtres et porte-fenêtres

Elles étaient traditionnellement en bois à petits carreaux. Certaines ont été remplacées par des menuiseries en aluminium ou pvc lors de travaux de rénovation.

> Portes d'entrée

De nombreuses entrées sont fermées par des portes-fenêtres vitrées et volets. Lorsque la porte principale est une porte d'entrée pleine, elle est en bois et généralement avec une ouverture en arcade. Ces portes sont surtout observables à Barcaggio. On observe également des portes secondaires sans arcade en lames de bois ou panneaux de bois.

> Portes des anciens "magazzini"

Certaines de ces portes sont en retrait sous les perrons ou terrasses, lorsque la terrasse est soutenue par une voûte. Cependant, beaucoup de portes ont été posées au droit du mur de façade, soit en fermeture des anciennes voûtes, soit en fermeture d'une simple baie en arcade. Les fermetures actuelles de ces anciens magasins sont très hétérogènes.



Exemples de dessous de terrasse ouverts

Exemples de dessous de terrasses fermés

Prescriptions

> Fenêtres et porte-fenêtres

Les fenêtres et porte-fenêtres seront à petits carreaux, en bois ou en aluminium mat (la finition brillante est proscrite), selon nuancier ci-contre.



> Portes d'entrée

Elles seront en panneaux bois travaillés lorsqu'elles se situent dans des baies en arcade, avec une imposte vitrée sur la partie cintrée. Pour les entrées à linteau droit, généralement plus modestes, les portes seront constituées de lames de bois horizontales de largeur comprise entre 17 et 24 cm. Les portes seront composées de préférence d'un assemblage de lames de largeur variable.

Dans les 2 cas, elles seront soit de même teinte que les volets soit lasurées.



Exemple de porte avec panneaux de bois dans baie en arcade

Assemblage des lames horizontales à rainures et languettes
 Détail de la finition à joint creux et chanfrein



Exemple de porte à lames de bois horizontales

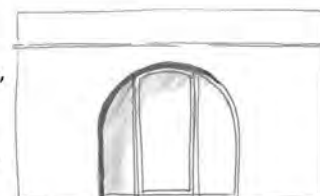
> Portes ou volets des anciens "magazzini"



Ils seront réalisés en lames de bois verticales (vue depuis l'extérieur lorsqu'ils sont fermés). Ces lames, d'une largeur minimale 18 cm, seront fixées sur lames croisées.

Au niveau de ces baies des anciens "magazzini", dans le cas où une menuiserie est mise en place derrière les volets bois, cette menuiserie sera cintrée suivant la forme de l'arcade de la baie. Elle sera positionnée en fond d'arcade ou en fond de voûte selon les cas.

Elle sera divisée en 3 parties:
 - une porte centrale de 90 ou 100 cm de large,
 - deux parties latérales fixes.
 Cette menuiserie sera vitrée sur toute sa hauteur. Pour ce cas spécifique, la menuiserie ne sera pas redécoupée en petits carreaux.



Ces volets seront réalisés en 2 battants, chacun pouvant éventuellement être redécoupé en 2 vantaux.

Observations de l'existant

Les volets sont traditionnellement en bois, persiennés avec jalousies ou pleins à lames verticales, et peints dans la grande majorité des cas. Plus récemment ont également été mis en place des volets aluminium ou pvc, parfois posés sur précadres. Les couleurs les plus visibles sur les volets bois sont le marron et le vert, et dans une moindre mesure le bleu et le gris. Les volets aluminium sont gris, marron, vert amande ou blanc.



Prescriptions

Ces prescriptions sont communes à l'ensemble des constructions.

> Matériaux

Les volets seront en bois. Tout autre matériau est interdit.

> Forme /composition

Les volets seront des volets battants soit pleins, soit persiennés, c'est-à-dire à lames inclinées (voir schéma ci-contre).

Ne sont pas autorisés:

- les volets pleins dont les lames sont fixées sur barres et échapes (Z) ou sur tout autre cadre,
- les volets roulants
- les volets repliables contre les tableaux des baies (à l'exception des bâtiments administratifs).

Dans le cas de volets persiennés, les lames seront des lames à la génoise.

Une traverse horizontale redécoupera le volet dans sa hauteur pour les volets d'une hauteur supérieure ou égale à un mètre, même en l'absence de jalousie.

Les lames horizontales ne devront pas être redécoupées dans la largeur d'un même vantail si ce n'est pas rendu nécessaire par la largeur du vantail (pas de surdivision excessive des volets).

Dans le cas de volets pleins, ils seront composés:

- soit de lames verticales (vue depuis l'extérieur lorsqu'ils sont fermés) fixées sur des lames croisées horizontales,
- soit de lames verticales fixées sur les pentures du volet.

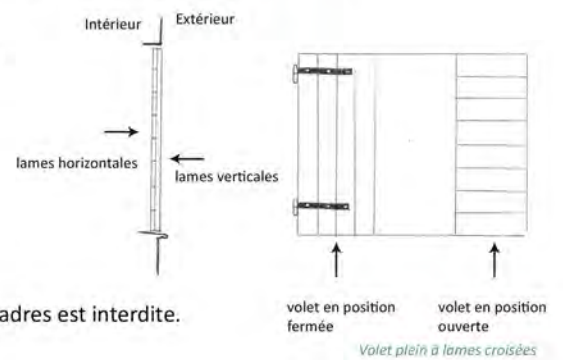
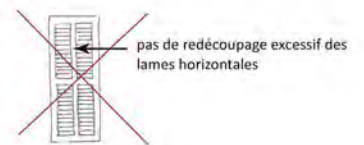
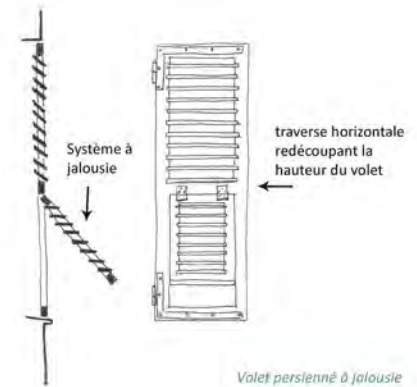
Dans tous les cas, la forme et la composition des volets seront validées au cas par cas.

> Fixations

Les volets seront fixés sur des gonds scellés dans la maçonnerie. La pose des volets sur précadres est interdite.

> Couleurs

Les volets bois devront être peints dans des teintes choisies dans le nuancier ci-dessous, tendant vers les couleurs vert, bleu, gris et marron. Les ferrures seront de même couleur que les volets.



Observations de l'existant

La couverture des terrasses par des prolongements de toiture prenant appui sur des poteaux ne fait pas partie du vocabulaire de l'architecture locale traditionnelle.

Ces extensions et rajouts, observables assez souvent, dénaturent l'architecture des ensemble bâtis.

Une attention particulière doit donc être portée au traitement de ces espaces afin de donner la possibilité de couvrir les terrasses tout en respectant la silhouette des hameaux créée par la juxtaposition de volumes sobres.

Prescriptions

Dans l'ensemble des constructions, les couvertures de terrasse en éléments maçonnés et charpente sont interdites. Seule la réalisation de pergolas pourra être autorisée.

> Forme / composition / matériaux

Cas général

Les pergolas pourront être réalisés en bois ou en fer. Elles pourront être couvertes de végétation ou d'un vélum de teinte unie.

Sont également interdits tous les éléments mobiles de couverture tels que stores, parasols ou autres, à l'exception de ceux mis en place dans des établissements de restauration.

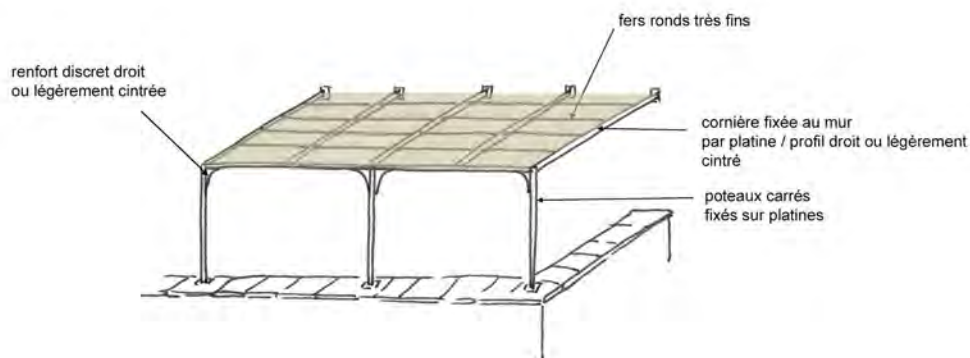
Cas particulier des maisons dites de marins

Lorsqu'il est prévu de couvrir une terrasse, cela devra être fait avec la réalisation d'une pergola en fer, constituée d'éléments très fins et sans fioritures, selon schéma ci-dessous.

Cette pergola pourra être couverte soit de végétation soit d'un velum.



Exemple de pergola en fer



> Couleurs

Pergola en fer: finition brossée vernie ou rouillée vernie

Pergola en bois: finition lasurée

Velum: une des teintes choisies sans le nuancier ci-contre (couleur unie) tendant vers les gris, kaki, beige, marron.

Couleurs de velum



Observations de l'existant

Il existe une très grande hétérogénéité des garde-corps (forme, matériau et couleurs) sur les trois sites.

La plupart des garde-corps des terrasses et perrons sont maçonnés, en pierres apparentes ou enduits. On observe également des garde-corps métalliques ajoutés sur le muret maçonné pour en augmenter la hauteur, et quelques garde-corps métalliques toute hauteur.

Prescriptions

> Matériaux

Pour l'ensemble des constructions, les garde-corps devront être soit en maçonnerie pleine (murs enduits ou pierres apparentes dans la continuité du matériau de façades), soit en fer à barreaudage vertical. Une combinaison des 2 peut être autorisée dans certains cas. Tout autre modèle ou matériau est interdit.

> Forme / composition

Les garde-corps étant aujourd'hui soumis à des normes de sécurité, ils ne peuvent plus être réalisés selon les gabarits d'autrefois, qui présentent une hauteur trop réduite.

Ainsi les murets maçonnés délimitant les perrons et terrasses devront présenter une hauteur conforme aux normes de sécurité en vigueur.

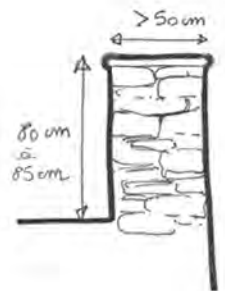
Cas particulier des maisons dites de marins

(Y compris toutes les constructions sur la périphérie du Port de Tollare et toutes les constructions d'Arena)

En périphérie des terrasses des maisons de marins, les garde-corps seront obligatoirement en maçonnerie pleine et couronnés de dalles de pierres.

Ils seront réalisés dans le même matériau que le reste du volume dans lequel ils s'inscrivent, selon les cas pierres apparentes ou maçonnerie enduite.

Afin d'en limiter la hauteur tout en répondant aux normes de sécurité, ces garde-corps devront présenter une hauteur de 80 cm (c'est un minimum) à 85 cm et une épaisseur supérieure à 50 cm.

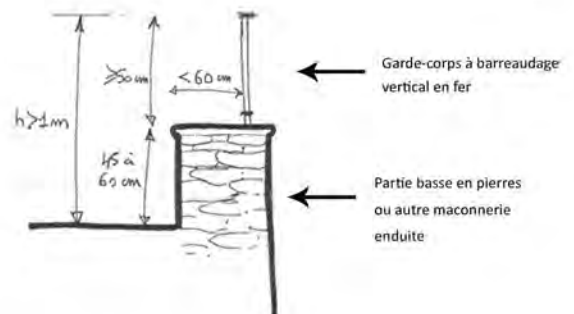


Autres constructions

Les garde-corps pourront soit être réalisés sur le même principe que ceux des Maisons de Marins, soit être constitués d'un muret surmonté d'une ferronnerie à barreaudage vertical.

Dans ce cas, ses dimensions devront être conformes au schéma ci-contre.

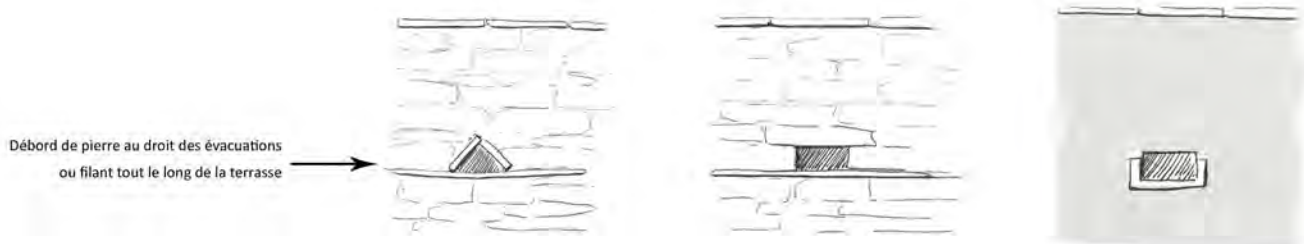
Voir la fiche Ferronnerie pour le détail de la grille.



Les dimensions des 2 schémas ci-contre devront être si besoin adaptées en fonction de l'évolution des normes de sécurité.

> Evacuations des terrasses

Dans l'ensemble des constructions, l'évacuation des eaux de pluie se fera par un rejet en façade réalisé en pierre, selon une des solutions présentées ci-dessous.



Débord de pierre au droit des évacuations ou filant tout le long de la terrasse

Observations de l'existant

Cette fiche concerne les garde-corps métalliques et les grilles de défense. Les pergolas sont abordées par ailleurs dans la fiche *Couverture des terrasses*.

Les garde-corps métalliques, traditionnellement présents en périphérie des balcons, s'observent aujourd'hui également en périphérie des terrasses. C'est particulièrement le cas sur les constructions nouvelles, où ces garde-corps sont souvent en aluminium.

Cependant l'aluminium, même à barreaudage vertical, présente des sections trop importantes par rapport aux garde-corps en fer traditionnels.

Les grilles de défense, si elles sont généralement en fer forgé, présentent une variété de modèles très importante, parfois en marge de l'architecture locale.

Prescriptions garde-corps

Les garde-corps métalliques pourront être mis en place uniquement dans les cas suivants:

- ferronnerie posée sur muret maçonné en périphérie des terrasses conformément aux prescriptions de la fiche "Garde-corps des terrasses", représentant une hauteur de 50 cm minimum (hors *Maisons des Marins*)
- en périphérie des balcons sans acrotère
- devant les porte-fenêtres en étage lorsqu'elles sont existantes.

> Matériaux

Les garde-corps métalliques seront obligatoirement en fer.

> Forme / composition

Cas général



Ils seront réalisés en ferronnerie à barreaudage vertical composée de fers ronds verticaux fixés dans une lisse basse en fer plat et une main courante également en fer plat éventuellement moulurée.

Ces garde-corps pourront éventuellement être agrémentés:

- soit d'une frise ornementée d'une hauteur maximale de 10 cm et située en partie haute, sous la main courante;
 - soit de boules décoratives sur les barreaux verticaux, sans que cela soit systématique à tous les barreaux afin de ne pas alourdir visuellement le garde-corps.
- Les garde-corps des porte-fenêtres seront fixés en tableaux des baies.

Cas particuliers des bâtiments administratifs et des maisons de maître

Les garde-corps des balcons ou porte-fenêtres pourront présenter une ferronnerie plus travaillée avec notamment des décors en volutes.

Devant les porte-fenêtres de ces bâtiments, une fixation des garde-corps en façades est possible.



Exemple de garde-corps

> Couleurs

Finition rouillée et vernie ou brossée et vernie

Prescriptions grilles de défense

> Matériaux

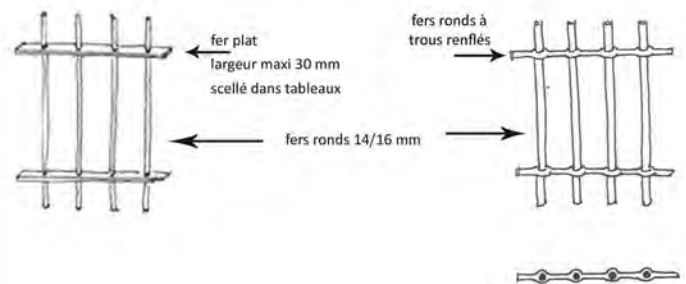
Les grilles de défense seront obligatoirement en fer.

> Forme / composition

Cas général

Elles seront réalisées avec des fers ronds verticaux fixés dans des traverses horizontales (fers plats ou ronds).

La fixation se fera par scellement des traverses horizontales dans les tableaux des ouvertures (pas de fixation en façade).



Cas particuliers des grilles de défense mises en place sur les ouvertures en rez-de-chaussée des maisons de maître

Ces grilles sont de dimensions relativement importantes et présentent des caractéristiques particulières.

Elles pourront être réalisées avec une ferronnerie plus travaillée et peuvent être fixées en façade.



Exemple de grille de défense sur une maison de maître

> Couleurs

Finition rouillée et vernie ou brossée et vernie

Observations de l'existant

Les espaces sont rarement clôturés dans le hameau d'Arena et la marine de Tollare. Ils le sont plus fréquemment à Barcaggio où sont implantées des maisons de plus grande ampleur.

Les clôtures sont traditionnellement constituées de murs pleins en pierres apparentes ou en pierres enduites avec une finition en pointe en sommet du mur. On trouve également des murets de pierres plus bas, parfois surmontés d'un grillage ou d'un autre dispositif.

Par la suite les murs de clôture ont été réalisés en blocs de ciment enduits, soit sur toute leur hauteur, soit en murets surmontés de grillages, sur le même principe que les murs en pierres.

A Arena, les seules clôtures observables sont des grillages sur piquets bois ou métalliques.

Prescriptions murs de clôtures

Lorsque des murs de clôture traditionnels en pierres existent, ils seront conservés et restaurés.

> Matériaux

D'une manière générale, les murs de clôture seront soit en pierres apparentes soit en maçonnerie enduite.

Les éléments de ferronnerie pourront être autorisés dans les cas visés ci-dessous.

> Forme / composition - Clôtures sur voies publiques ou emprises publiques

Elles seront réalisées en murs pleins dont le sommet sera soit couronné de dalles de pierres inclinées débordant de chaque côté du mur, soit travaillé en pointe à l'image des murs traditionnels, pour les murs qui présentent une épaisseur supérieure ou égale à 40 cm.



Exemple de mur travaillé en pointe

- Les murs de clôture présenteront une hauteur comprise entre 1,30m et 1,60 m.

- Cas exceptionnel: Les clôtures composées de ferronneries posées sur murs bahut pourront être autorisées en limite de propriété dans le cas où elles délimitent une terrasse surélevée. Elles servent alors également de garde-corps et permettent de conserver une ouverture entre espaces publics et privés, à l'image des 2 exemples ci-contre.



Dans ce cas les éléments de ferronnerie seront conformes aux prescriptions de la fiche ferronneries.

> Forme / composition - Clôtures séparatives entre terrains privés

Les limites qui ne donnent pas sur une voie publique ou un espace public pourront être clôturées par des grillages fixés sur des piquets bois ou piquets métalliques.

> Poteaux encadrant les portails

Hauteur: 1,8 m maxi.

Ils seront surmontés d'une dalle de pierre ou terminés en pointe de diamant.

> Couleurs

Les enduits éventuels des murs de clôture devront être choisis dans la palette de couleurs prescrite pour les façades.

Si la clôture est réalisée en pierres apparentes, l'appareillage des pierres devra être conforme aux prescriptions de la fiche Façades.

Prescriptions portails et portillons

Les escaliers des perrons d'accès aux maisons devront si possible ne pas être clôturés par des portillons afin de préserver la continuité et l'ouverture traditionnelles entre les espaces publics et les espaces privés.

> Matériaux

En bois ou en fer

> Forme / composition

Forme droite (pas de chapeau de gendarme, de courbe ou de biais).

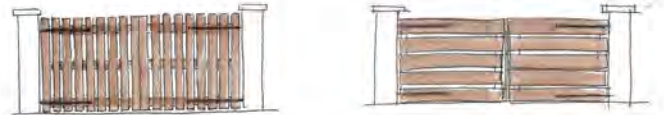
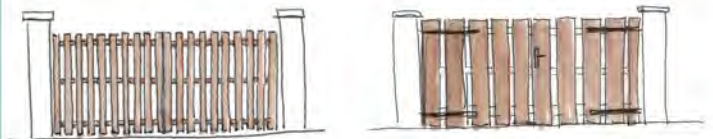
Les portails et portillons seront soit ajourés sur toute leur hauteur, soit pleins sur toute leur hauteur (pas de soubassement). Ils seront réalisés suivant un des modèles présentés ci-dessous.

Il est toutefois conseillé de mettre en place des portails ajourés pour éviter l'effet "prise au vent" des portails pleins dans les sites exposés.

Modèles de portails en fer



Modèles de portails en bois avec éventuellement renforts en acier



Modèles de portails en bois avec cadre acier



> Couleurs

Bois: lasuré ou peints dans les mêmes couleurs que les volets de la construction

Acier: finition brut ou rouillée / ou peints dans les mêmes couleurs que les volets de la construction.

Observations de l'existant



Prescriptions

> Paraboles et antennes

Les paraboles et antennes sont interdites en façade sur rues des constructions.

Leur positionnement devra être étudié afin qu'elles ne soient pas visibles depuis l'espace public et impactent le moins possible le paysage (jardins, arrière de toiture, ...).

Leur nombre devra être réduit au maximum. Pour cela une seule antenne ou parabole devra être mise en place par co-propriété.

La mutualisation de ces équipements est recherchée dans la mesure du possible.

Les paraboles devront présenter une teinte proche du fond sur lequel elles sont placées afin de se fondre au maximum dans l'environnement.



Exemple de parabole grise pour une meilleure insertion

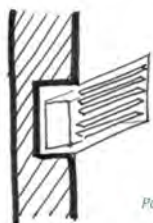
> Moteurs de climatisation

Les moteurs de climatisation adossés en façade sont interdits.

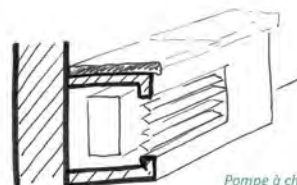
Ils devront toujours être intégrés à la construction de manière à ce que seule une grille de façade soit visible.

Lorsque l'intégration dans un mur existant n'est pas possible, ils pourront être posés au sol et habillés par exemple par la création d'un banc maçonné, comme représenté sur le schéma ci-dessous.

Les grilles devront présenter une teinte proche de celle de la façade sur laquelle elles se situent, et être de finition non brillante.



Pompe à chaleur intégrée dans un mur de façade



Pompe à chaleur intégrée dans un banc maçonné

> Panneaux solaires

La mise en place de panneaux solaires sur les toitures et façades des constructions est interdite.

> Etendoirs à linge

Ils devront être mis en place en façade arrière de la construction lorsque la configuration de la parcelle le permet.

Lorsque cela n'est pas possible, il est préconisé d'utiliser un séchoir mobile sur pieds.

Dans tous les cas, l'installation de cordes à linge sur piquets sur les terrasses donnant sur une rue ou autre emprise publique est proscrite.

> Coffrets de branchement aux réseaux / Boîtes aux lettres

Ces éléments devront être encastrés dans les murs de façade ou de clôture

La flore d'Ersa est caractéristique de l'étage de la méso et de la thermo méditerranée, ce qui entraîne une très grande variété de plantes.

L'étage bioclimatique du site de Barcaggio, Tollare et Arena est chaud avec des variantes semi-arides et sèches. La zone balayée par les violentes rafales du *Libecciu* offre une végétation rase, typique des cotes méditerranéennes composées généralement de cistaies et de fruticées naines. La nature géologique du sol composée de substrats de serpentine, de schiste et de calcaire, mêlée aux embruns salés permet l'éclosion de végétaux endémiques.

Il faut protéger la faune et la flore, afin de préserver la biodiversité.

Végétaux disparus



Sabat de Vénus



Lycopode des Tourbières



Génévrier de Phénicie - ce végétal était en compétition avec les "griffes de sorcières" qui l'ont fait disparaître. Le génévrier maintenait les dunes de sable du cap-corse. Sa disparition est néfaste pour la biodiversité, et augmente l'érosion du littoral.

Végétaux en voie de disparition, à protéger



Morisia à fruits enfouis - plante endémique connue seulement sur la crête du cap et à Bonifaccio



Euphorbe épineuse



Cardamine de Plumier - plante endémique



Orchis mâle - plante endémique



Violettes corses - ces fleurs poussent sur la crête du cap-Corse



Crocus corse



Ancolie de bernard



Anchusa crispa - plante très rare pousse sur les littoraux



Romulea Corsica - plante rare et extrêmement menacée. Elle pousse sur les sols rocailloux soumis aux embruns salés

Arbres - Arbustes et Massifs



Arbousier



Tamaris



Romarin



Myrte



Ciste cotonneux



Ciste à feuilles de sauge



Genêt de Montpellier



Lavande stoechnas



Thym



Buis

Plantes envahissantes & nuisibles



Les griffes de sorcières - plantes vivaces invasives formant de grands tapis, un seul pied peut couvrir 20 m² en 10 ans.
Origine de la plante : Afrique du Sud



Figuier de barbarie - originaire du Mexique - plante invasive qui colonise les milieux dans lesquelles elle s'implante. Aujourd'hui elle est un élément caractéristique du paysage



Ambroisie - originaire d'Amérique du nord, cette plante est extrêmement allergène - cause principale de maladies respiratoires



Cactus - plantes grasses à fleurs également appelées plantes succulentes, capables de faire face à de longues périodes de sécheresse. Ces plantes invasives sont originaires du Mexique, des Etats-Unis, de certaines régions du Sahara et d'Australie.

Prescriptions

Il faut protéger les plantes menacées et veiller à leur sauvegarde en faveur de la diversité végétale.

Il faut également être vigilant face aux plantes envahissantes et nuisibles dont la plantation est interdite, et ne pas les déplacer si elles sont supprimées.

Nous devons également veiller à réintroduire certaines espèces.

A ce titre, il faut prendre garde à l'import de végétaux capables de transmettre des pathologies aux espèces locales. Certaines maladies et parasites ont été importées : la xylella fastidiosa, le charençon, le cynips... qui endommagent nos cultures.

Nous vous invitons avant toutes prises de décisions concernant les végétaux de consulter les services susceptibles de vous renseigner.

Les essences végétales recommandées appartiennent à la flore endémique et non invasive de la Corse.

A ce titre :

- le Conservatoire Botanique National de Corse, a édité en 2015 un livret : *"Flore locale cultivable dans les jardins de Corse"* en libre consultation sur internet : <http://www.corsicagrana.com/downloads/files/178026/>

- le syndicat mixte du Pays de Balagne a édité le *"Guide de l'habitat économe et confortable pour construire et réhabiliter en Balagne"* (p. 30-31-32) un chapitre consacré aux espèces grimpantes, en consultation sur internet : www.pays-de-balagne.fr (cliquer sur Vivre en Balagne > Guide de l'habitat).

Les essences végétales interdites sont référencées aux documents suivants :

- *"Arrêtés préfectoraux relatifs à la circulation, l'utilisation de végétaux en Corse"*, et notamment l'arrêté de la Prefecture de la Région Corse en date du 30 avril 2015 relatif à la prévention de l'introduction de Xylella fastidiosa en Corse : CF. le site de la Prefecture de Corse :

<http://www.corse-du-sud.gouv.fr>

- *"Liste des plantes invasives dressée par le Conservatoire National Botanique de Corse"*, CF. le site du Conservatoire botanique national de Corse :

<http://cbnc.oecc.fr> > Cliquer sur Flore et habitats naturels de Corse > Espèces invasives > Le programme régional > Liste des espèces invasives.

Nous devons être vigilant car, les documents cités ici au chapitre des recommandations et des interdictions sont susceptibles de mises à jour.

Restauration des cultures

Cédrat



Olivier



alignement: délimitation d'une voie publique

allège: pan de mur compris entre une fenêtre et le plancher

appareillage: action ou manière de disposer les pierres ou les briques.

appui de fenêtre: tablette de couronnement d'une allège, en légère pente pour l'écoulement des eaux vers l'extérieur.

attique: petit étage en haut d'une construction

baie: ouverture dans un mur

bandeau: bande saillante qui règne sur le pourtour d'un bâtiment, au droit des planchers. Les bandeaux marquent la division des étages.

chien-assis: petite lucarne à toit retroussé en pente inverse de celle de la toiture

cistaie: formation végétale basse d'arbrisseaux et de sous-arbrisseaux vivaces où les cistes sont dominants

claustra: paroi verticale (cloison, clôture, etc.) composée d'un ensemble d'éléments ajourés identiques

clef de voûte: pierre placée dans l'axe de symétrie d'un arc ou d'une voûte.

embrasure: vide ménagé dans une maçonnerie pour constituer une baie

encadrement de baie: bordure saillante, peinte ou sculptée autour d'une baie

garde-corps: dispositif plein ou ajouré de protection contre les chutes, à hauteur d'appui: balustrade, allège, parapet, rambarde, barre d'appui... La hauteur des garde-corps doit obéir à des normes précises.

fruticée: formation végétale dans laquelle dominent les arbustes

imposte: partie fixe ou mobile, vitrée ou non, qui surmonte la partie mobile d'une fenêtre ou d'une porte

jalousie: dispositif de fermeture orientable

linteau: ouvrage qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture, reportant sa charge vers les jambages, piédroits ou poteaux.

lucarne: fenêtre construite dans un pan de toit pour donner du jour et de l'air aux locaux des combles. Une lucarne est en principe composée d'une devanture (la façade), encadrée par deux jambages et par un linteau, de deux jouées (les faces latérales) et d'une couverture qui peut être à une, à deux ou à trois pentes.

méso-méditerranée: déclinaison du climat méditerranéen qui se caractérise par une température comprise entre 12 et 16°C

modénature: moulures et éléments divers d'architecture servant d'ornementation à une façade.

PADD: Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Il constitue une des pièces du PLU

piédroit: partie verticale de mur qui supporte la naissance d'une voûte, d'une arcade

pignon: mur extérieur dont les contours épousent la forme des pentes d'un comble, par opposition aux murs gouttereaux. Un pignon aveugle n'a pas d'ouvertures.

plein-cintre: courbe en demi-cercle d'un arc, d'un berceau de voûte.

PLU: Plan Local d'Urbanisme. Document d'urbanisme établissant un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixant en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré (ici la commune).

porte-à-faux: partie d'une construction en surplomb, formant encorbellement

porte-fenêtre: fenêtre qui descend jusqu'au niveau du sol et sert en même temps de porte

rive d'égout: limite basse d'un versant de toiture où ruissellent les eaux de pluie.

rive rampante: limite d'un versant de toiture couvrant le mur pignon.

seuil: sol sous-jacent d'une porte

tableaux d'ouvertures: chacun des deux côtés verticaux d'une embrasure

taloché fin: se dit d'un enduit lissé

thermo-méditerranée: déclinaison du climat méditerranéen qui se caractérise par une température comprise entre 17 et 19°C

vantail /vantaux: panneau mobile d'une porte, d'une fenêtre ou d'un volet

volet persienné: volet garni de lames inclinées et parallèles.